

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 avril 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales

VALIDATION DU HUIS CLOS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance à huis clos.

EXPROPRIATION – FIXATION DU PRIX DE L'INDEMNITÉ DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 1460

La maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'un parking situé derrière l'école, une procédure d'expropriation a été engagée pour l'élargissement du chemin d'accès pour la parcelle cadastrée C n° 1460 appartenant à Mme Michèle Janvier (épouse Champigny) d'une superficie de 41 m². L'ordonnance d'expropriation a été rendue par le juge le 11 février 2021.

Un accord entre la commune et Mme Champigny a été trouvé sur le prix.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble non bâti cadastré section C n° 1460 pour un prix de 1 025,00 €,

-**Précise** que l'acquisition se fera par acte notarié à l'étude de Me Gutfreund-Mercier, notaire à Ligueil.

La maire,



Martine TARTARIN